

Métro

Pourquoi les femmes porteuses devraient-elles être bénévoles?



[Judith Lussier](#)

13 avril 2023 à 11h08 - Mis à jour 13 avril 2023 à 11h09

CHRONIQUE – Qui est la vraie mère de l’enfant ? Pourquoi ne pas adopter à la place ? Qu’est-ce que vous allez faire si la mère porteuse refuse de vous donner l’enfant ? Et si les parents d’intention changent d’idée ? La procréation assistée, et notamment la gestation pour autrui, fascine et soulève toutes sortes de questions. On les pose généralement avec beaucoup d’anxiété, que l’on projette sur les personnes qui sont concernées. Comme si ELLES ne s’étaient jamais posé ces questions.

On pose ces questions comme si on était les premiers à avoir pensé à ces possibles écueils. Comme si des tas d’avocates, de médecins, d’éthiciennes et de chercheurs ne s’étaient pas déjà penchées là-dessus. Comme si un projet de loi n’avait pas été déposé récemment à l’Assemblée nationale par le ministre Jolin-Barrette pour enfin mettre un terme à toutes ces interrogations qui sont autant de sources d’anxiétés. Si l’enjeu des

femmes porteuses n'est pas tabletté comme ça a été le cas lors de la dernière réforme du droit familial, les Québécois devraient avoir sous peu un cadre juridique pour rassurer les parents d'intention et les femmes porteuses, tout en veillant au bien-être des enfants. On est collectivement rendus là.

Une question que l'amendement législatif québécois ne pourra pas régler, par contre, est celle de la rémunération des femmes, qui relève du fédéral. Au Canada, il est criminel de rémunérer une femme pour son travail de gestation pour autrui. À première vue, je sais que vous pensez que c'est pour le mieux. Vous êtes ouverts à la gestation pour autrui pourvu qu'il ne s'agisse pas de marchander le corps des femmes. Dans l'esprit de plusieurs, il y a quelque chose de noble à porter l'enfant de quelqu'un d'autre par pur altruisme, et ce geste généreux serait en quelque sorte perverti par une rémunération qui irait au-delà d'une simple compensation.

Il y a un malaise à « vendre son corps » de cette façon. Dans son essai *Le Corps et l'argent*, le philosophe français Ruwen Ogien rappelle pourtant qu'à une certaine époque, on ressentait le même malaise face à la marchandisation de corps que l'on « consomme » aujourd'hui sans se questionner. On méprisait par exemple les chanteurs d'opéra qui demandaient rémunération contre leur chant, car on jugeait qu'ils prostituaient leur corps. Si on pensait ça de Céline Dion ou de Justin Bieber, il y a quelques milliards de dollars qui ne seraient plus sur la table.

L'idée de porter l'enfant d'autrui « pour les bonnes raisons » est très forte, notamment chez les gestatrices elles-mêmes. Deux femmes porteuses différentes ont tenu ce discours à [Tout le monde en parle](#) et à l'émission [Le Monde à l'envers](#). Pourtant, on peut très bien mener une gestation à terme pour les bonnes raisons ET être rémunérée. Par exemple, moi, je me réalise dans mon travail. Je le fais vraiment pour les « bonnes raisons ». J'aime réfléchir, écrire, exprimer ma pensée de manière à partager mes réflexions avec vous et apporter mon humble contribution à la société. Mais j'aime bien être payée pour le faire.

Pendant ce temps, tous les acteurs gravitant autour des femmes porteuses sont, eux, rémunérés. Les médecins, les donneurs de sperme américains, les avocats, les agences de gestation pour autrui. Il me semble que dans tout ça, c'est la femme porteuse qui fait le plus gros du travail, non ? Pourquoi ne serait-elle pas rémunérée ? Serait-ce parce qu'on associe les femmes au dévouement ? La maternité à la vocation ? Ou est-ce juste une autre façon de ne pas rémunérer les femmes pour leur travail ?